

Règles de base - MTBSchoul – Schuttrange

Par la présente Madame / Monsieur, mère / père de, né(e) le, demeurant à, numéro de portable, déclare avoir pris connaissance et accepter les règles de fonctionnement de l'école de VTT du „Vélo Club l'Hirondelle Schuttrange, A.s.b.l.“, ayant son siège à L - 5367 Schuttrange, 2, Place de l'Eglise, ci-après énumérées:

- Le père / la mère doit excuser son enfant, respectivement confirmer sa participation pour chaque séance de la MTB-Schoul, et ce pour le vendredi, la veille de l'activité à 20 heures, au plus tard, par mail à l'adresse suivante: mtbschoul@hirondelle.lu
- Après trois absences non-excuses, l'enfant sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à toute participation à la MTB-Schoul et sera d'office rayé des listes des participants potentiels.
- Tout participant qui, de par son comportement ou son attitude, risque de constituer un danger pour soi-même et / ou les autres, participants et / ou entraîneurs, sera exclu de la MTB-Schoul.
- Le père / la mère s'engage à déposer et à venir chercher son enfant en temps et en heure au lieu de départ de la MTB-Schoul.
- La MTB-Schoul commence tous les samedis (hors vacances scolaires et jours fériés) à 10.15 heures et se termine à 11.45 heures.
- Sauf information contraire avant le début de la MTB Schoul, le lieu d'arrivée de l'activité correspond au lieu de départ.
- Le mail confirmant la participation à l'activité doit également renseigner le nom et le numéro de téléphone de la personne qui viendra chercher l'enfant (s'il ne s'agit pas d'un des parents du participant concerné).
- Un des parents doit rester joignable par téléphone pendant la durée de l'activité pour cas d'urgence.
- Le père / la mère s'engage à veiller à ce que le VTT et, de manière générale, tout le matériel personnel de l'enfant, nécessaire à l'activité, soit en bon état.
- Le port d'un casque est obligatoire pendant toute la durée de l'activité.
- Chaque participant doit par ailleurs se munir obligatoirement d'un bidon d'eau ou d'un Camelback.

Schuttrange, le 22 mars 2014

Signé: